



ASSOCIATION DE PREVOYANCE SANTE

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922002348

Siège social : Tour Neptune - Case Courrier – 2342 –

20, place de Seine – La Défense 1 –

92400 Courbevoie

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2018

Sur convocation du Président M. Robert BARGET, les adhérents de l'Association de Prévoyance Santé (ADPS) ont été conviés à se réunir en Assemblée Générale dans sa forme Ordinaire, le jeudi 4 octobre 2018 à 14h, Novotel – Avenue de l'Arc Meyran – 13100 Aix en Provence, par convocation :

- individuelle accompagnant le magazine « Echos Santé » adressé le 29 juin 2018 aux adhérents souscripteurs d'un contrat Santé ou de Prévoyance à titre individuel.
- individuelle envoyée par courriel entre le 2 juillet 2018 et le 9 août 2018 aux adhérents titulaires d'un contrat collectif entreprise souscrit auprès d'Allianz.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque Administrateur et Adhérent présent lors de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Sont présents et ont signé la feuille de présence en qualité d'Administrateurs :

M. Christian AUGUSTE-DORMEUIL

M. Robert BARGET

M. Alain BERTRAND

M. Joël BOUZIN

Mme Claudine CADIOU

Mme Nathalie CALDEIRA

Mme Marie-Annick CHOLET

M. René CONDAMINE

Mme Catherine COZIGOU

Mme Anne-Marie FRANFOR

M. Thierry GAILLARD

Mme Françoise GUILHERMET

Mme. Corinne HUGON

M. Alain HORNOY

M. Alain JUCHAT

M. François LEPETIT

M. Christian MOLINARI

M. Frédéric RATTO

Mme Nathalie THOOL

Ont démissionné en 2017 :

M. Pierre FOUCAUD, le 31 décembre 2017

Mme Anne-Marie PILONSKI, le 31 décembre 2017

Nomination du Secrétaire de séance

Sur proposition du Président, Martin PIOLLET est nommé Secrétaire de séance.

Feuille de présence

La feuille de présence est certifiée conforme par le Président et par le Secrétaire de séance.

Pouvoirs

Il est fait état des pouvoirs reçus en faveur de :

- 2 514 Président Robert BARGET (nominatifs et en blanc)
- 4 René CONDAMINE
- 1 Alain HORNOY
- 1 Alain JUCHAT

Quorum

En préambule, le Président M. Robert BARGET rappelle que les règles de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale ordinaire sont définies à l'article 15 des statuts de l'Association.

En application de l'article 15-8 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 1000 adhérents ou 1/30ème des adhérents au moins sont présents ou représentés.

Si lors de la 1ère convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une 2ème Assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés. Dans cette hypothèse, la convocation pour la 1ère Assemblée Générale vaut pour la 2ème Assemblée Générale qui se réunit sur le même ordre du jour, dans les conditions indiquées dans la convocation adressée aux adhérents.

Le quorum requis a été atteint lors de la première convocation (2 520 pouvoirs), Robert BARGET Président de l'ADPS et Claudine CADIOU Secrétaire Générale de l'ADPS ouvrent la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 14h15.

Ordre du jour

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Préambule : Allocution de bienvenue du Président qui remercie l'ensemble des acteurs de l'ADPS et d'Allianz pour leur engagement et leur travail.

1. **Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale;**
Résolution: L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08/09/2017.
2. **Rapport d'activité du Conseil d'Administration;**
Résolution: L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration.
3. **Approbation des comptes de l'exercice 2017 et affectation du résultat;**
Résolution: L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017 et décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.
4. **Quitus aux Administrateurs;**
Résolution: L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2017.
5. **Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration;**
Résolution: L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts, désigne Monsieur René CONDAMINE en qualité d'Administrateur pour une durée de deux ans jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration.
6. **Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration;**
Résolution: Conformément aux dispositions de l'article 15.13 des statuts et dans la limite du troisième alinéa du I de l'article L41-7 du code des assurances, l'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration – pour une durée maximale de 18 mois – pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires.
7. **Autorisation de l'Assemblée Générale pour la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupes souscrits par l'ADPS ;**
Résolution: Après avoir pris connaissance des modifications convenues avec l'assureur partenaire des dispositions essentielles de contrats d'assurance de groupes souscrits par l'ADPS, l'Assemblée Générale autorise ces modifications.
8. **Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale ;**
9. **Questions diverses;**
10. **Informations générales et feuille de route 2018.**

Claudine CADIOU, Secrétaire Générale de l'ADPS présente les points de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale

Les Adhérents ont pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2017 et n'ont pas de question, il est procédé à son approbation.

- *L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 septembre 2017 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

2. Rapport d'activité 2017 du Conseil d'Administration

En préambule, Claudine CADIOU rappelle aux Adhérents que l'ADPS, association souscriptrice de contrats d'assurance individuelle et collective auprès de l'assureur partenaire d'Allianz dans le domaine de la santé et de la prévoyance regroupe plus de 440 000 adhérents assurés Santé & Prévoyance Individuelle ainsi que plus de 41 000 entreprises adhérentes au profit de leurs salariés.

Elle a comme objet :

- de développer la protection Santé Prévoyance, notamment pour les TNS (loi Madelin) et faire adhérer les entreprises à des contrats collectifs au profit de leurs salariés
- d'aider les adhérents/assurés en difficulté (aide sociale),
- de soutenir les associations et établissements qui œuvrent dans le domaine de la santé,
- de faire de l'information sur la santé et la protection sociale (magazine « Echos Santé », lettre aux chefs d'entreprise, site internet).
- de mener des actions de prévention santé sur le thème « Bien Vivre pour Bien Vieillir »,
- de soutenir la recherche médicale notamment sur la prévention du vieillissement (avec l'Institut Européen d'Expertise en Physiologie).

Outre les activités courantes qu'elle vient de rappeler, Claudine CADIOU retrace les principales activités de l'Association depuis l'Assemblée Générale du 8 septembre 2017

- **Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, en janvier, avril, septembre (2 réunions) et décembre 2017. Chacune de ces réunions a été précédée d'une réunion de Bureau.

- **Lancement d'une campagne de recrutement auprès des commerciaux d'Allianz**

L'objectif de cette campagne consiste à trouver parmi les adhérents individuels assurés en santé/prévoyance individuelle et parmi les adhérents chefs d'entreprises souscripteurs d'un contrat collectif santé/prévoyance au profit de leurs salariés, des hommes et des femmes prêts à s'investir dans l'association en tant que bénévoles.

Cette campagne a permis de recruter de nouveaux bénévoles : actifs, chefs d'entreprises et jeunes retraités.

- **Renouvellement du Bureau et du Conseil d'Administration de l'ADPS**

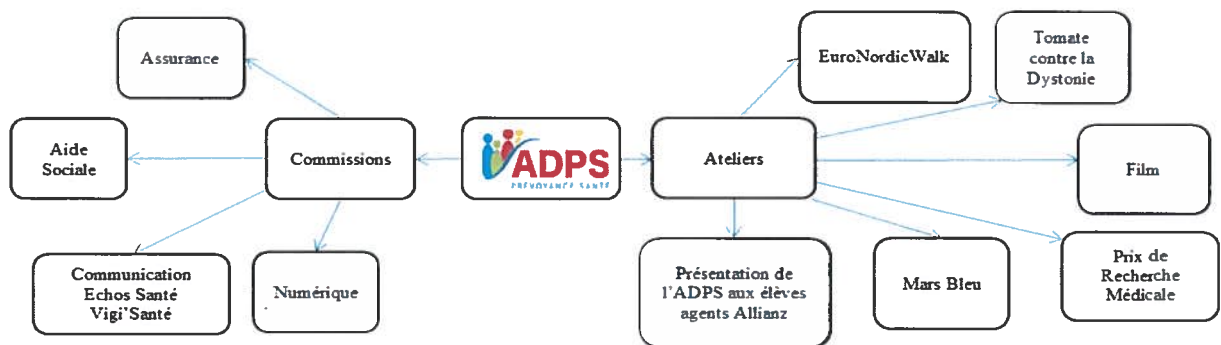
Le conseil d'administration a été renouvelé pour trois ans au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 8 septembre 2017. Un nouveau bureau a ensuite été élu lors du conseil d'administration qui a immédiatement suivi cette Assemblée Générale mixte.

- **Evolution des statuts de l'ADPS**

Les statuts de l'ADPS ont évolué. Ils ont intégré des dispositions relatives aux demandes spécifiques des entreprises (réponse aux questions de l'assureur partenaire en matière de mise en œuvre d'actions sociales, adhésions directe des entreprises auprès de l'ADPS).

- **Structuration de la gouvernance et de l'organisation de l'ADPS**

La gouvernance et l'organisation de l'ADPS se sont structurées avec la mise en place ou le renforcement de nouvelles commissions spécialisées et la mise en place d'ateliers thématiques.



- **Réunion de la commission assurance**

- La commission assurance s'est réunie avec l'assureur partenaire Allianz afin d'examiner la typologie (santé, prévoyance, contrats à l'attention des particuliers, contrats à l'attention des entreprises,..) et les particularités des contrats souscrits par l'Association.
- En 2017, la commission assurances s'est surtout concentrée sur l'examen des contrats santé et prévoyance destinées aux entreprises notamment :
 - o Allianz Composio Entreprise : contrat complémentaire santé au bénéfice des salariés des TPE/PME
 - o Allianz Prévoyance Entreprise : contrat prévoyance au bénéfice des salariés des TPE/PME.
- Plusieurs versions d'Allianz Composio Entreprises se sont succédés depuis 2014 afin notamment de prendre en compte les évolutions et contraintes du marché (ANI, contrat responsable,...) Ces différentes versions sont toutes souscrites et régularisées par l'ADPS. La version commercialisée depuis le mois d'avril 2017 est modulaire. Elle s'adapte aux spécificités des conventions collectives auxquelles sont rattachées les entreprises adhérentes.

- **Réunion annuelle des Délégués ADPS**

La réunion des délégués régionaux et délégués régionaux adjoints prend un rythme annuel. Elle permet un partage d'informations ainsi que la définition d'orientations pour l'année à venir. Elle s'est déroulée le 6 octobre 2017 à Vannes.

Les thèmes abordés et les travaux réalisés ont été les suivants :

- point sur l'évolution de l'Assurance maladie et de l'assurance Santé/Prévoyance
- présentation des services Santéclair mis à disposition grâce à la complémentaire santé,
- atelier sur le thème de la remise de don en région. Après un retour d'expériences, des conseils et des astuces ont été présentés afin d'améliorer la préparation et la communication relatives à ces événements...A l'issue de cet atelier, les informations transmises pour la mise en ligne de ces événements sur le site de l'ADPS devraient être plus homogènes ce qui doit permettre de fluidifier le travail de publication.
- tables rondes sur le développement d'actions interrégionales.

A l'issue de ces travaux, de multiples idées ont été mises en place :

- participation de l'ADPS à l'évènement Mars Bleu 2019 avec les Ligues départementales de lutte contre le Cancer (une ou plusieurs opérations par région). L'ADPS se mobilise pour organiser des animations centrées sur la prévention et la sensibilisation du dépistage du cancer colorectal. Elle met en place un fil conducteur (fil bleu), dénominateur commun aux événements organisés pour dire « oui » à la prévention,
- mise en place d'actions inter-régionales : plusieurs régions ADPS mutualisent leurs compétences pour organiser un événement d'envergure grâce au budget national mis à disposition pour ce type d'action. Sur proposition du conseil d'administration, en 2018, un budget inter-régional de 100 000 € est voté.

- **Informations: l'ADPS présente et visible:**

- **Aux côtés des entreprises**

- La lettre électronique Vigi'santé est envoyée 3 fois par an aux adhérents, chef d'entreprise, souscripteurs d'un contrat collectif Santé Allianz Compositio Entreprise et/ou d'un contrat collectif de Prévoyance Allianz Prévoyance Entreprise (38 415 envois avec le n°4 de juillet 2017) Elle contient des informations sur la prévention et la santé ainsi qu'un point réglementaire. Le taux d'ouverture augmente et se situe autour de 20 % (norme du secteur).

Deux chefs d'entreprises, administrateurs de l'ADPS, participent à l'élaboration de Vigi'santé. Ils proposent des sujets d'actualité qui les préoccupent et pour lesquels ils attendent des réponses. Allianz l'assureur partenaire de l'ADPS est aussi associé à la réalisation de Vigi'santé.

○ **Aux côtés des particuliers**

- Le Magazine Echos Santé est envoyé 3 fois par an aux adhérents assurés individuels (440 587 exemplaires envoyés au mois de juin 2017). Chaque numéro livre des tendances, des chiffres, des brèves et un sujet de fond autour de la santé. L'actualité de l'ADPS figure dans des pages dédiées du magazine.

○ **Auprès de ses adhérents**

Le site de l'ADPS www.adps-sante.fr et la page Facebook de l'association, [fadps.allianz](https://www.facebook.com/adps.allianz), sont alimentés en continu par de l'actualité santé et la vie de l'association de l'ADPS

● **Actions sociales au bénéfice des adhérents :**

- Aides sociales ponctuelles.

Elles sont gérées sur la base des grilles mises en œuvre en 2015 dans des conditions de gestion contrôlées.

Les aides sociales ADPS concernent les adhérents Santé Prévoyance Individuelle et les adhérents assurés en Santé Prévoyance Collective. L'activité a été soutenue en 2017. La tendance générale est à la hausse tant en nombres de demandes qu'en montant d'aides versées.

Aides Sociales ADPS

Nombre de dossiers	2017	2016	Evolution
Demandes reçues	1372	968	42%
Dossier année N-1 Clos année N	91	119	
Total	1463	1087	

Montant de l'aide distribuée en k€	2017	2016	Evolution
Aide versée en K€	271	224	21%

Moyenne par dossier 406 €

- Les demandes d'aides sociales spécifiques (hors critères des grilles d'attribution des aides individuelles et collectives) ont été traitées par la Commission d'aide sociale, composée de 10 Délégués Régionaux et Délégués Régionaux Adjointes titulaires et suppléants. La Commission s'est réunie 5 fois en février, avril, juin, septembre et octobre 2017. On observe, en 2017 une augmentation constante du nombre de dossiers étudiés à chaque commission.

Commission Aides Sociales

Nombre de dossiers	2017	2016	Evolution
Demandes reçues	80	60	33%

Montant de l'aide distribuée en k€	2017
Total commission 2017	32

Enfin 4 268 coffrets-naissance ont été distribués aux familles d'adhérents des contrats individuels.

- **Dons en région:**

En 2017 chacune des 20 régions de l'ADPS dispose d'un budget de 10 000 € contre 6 250 € en 2016. Cette dotation a permis l'organisation de 56 remises de dons pour un total de 148 k€.

Les projets soutenus concernent des thèmes liés à la santé, l'entraide, la solidarité et la prévention.

Les dons permettent de soutenir:

- le handisport avec l'achat de matériels, d'équipements adaptés, l'organisation d'événements...
- l'accompagnement et les animations à l'hôpital, la solidarité auprès des personnes défavorisées, seules, du 3^{ème} âge, Alzheimer, art thérapie...
- les aidants...
- les conseils de prévention pour les personnes en surpoids, la prévention du suicide chez les jeunes...

Ces remises de dons sont un vecteur important de l'image de l'ADPS en région : article dans la presse locale, interviews radio et de télévision... Elles sont relayées au fil de l'eau sur le site de l'ADPS. Le partenariat avec Allianz est aussi mis en avant, les agents généraux et les collaborateurs des réseaux salariés sont invités à participer à ces événements.

- **Soutien à la recherche médicale :**

L'ADPS apporte son soutien financier à des projets de recherche à travers deux partenariats :

- Un partenariat avec l'I.E.E.P (Institut Européen d'Expertise en Physiologie)

Après un 1^{er} partenariat entre 2012 et 2014, un renouvellement est signé pour 3 ans (2015-2017) avec le Pr. Gérard FRIEDLANDER. Celui-ci, avec ses équipes, effectue des recherches sur la compréhension des mécanismes du vieillissement par l'étude de modèles vivants à longévité exceptionnelle. La dotation globale est de 80 000 €.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ADPS attribue depuis 2012 un Prix de Recherche. Le Prix ADPS 2017 de Recherche sur la Prévention du Vieillissement, d'un montant de 15 000 €, a été remis, le 28 mars 2018 à l'occasion de la journée de la recherche médicale Allianz. Il a récompensé le Pr Guido KROEMER pour ses travaux sur l'Autophagie.

Le Conseil d'Administration de l'ADPS a décidé de poursuivre le partenariat avec l'IEEP en 2018. L'ADPS a subordonné cette décision à un engagement de l'IEEP d'accroître la visibilité du soutien qu'elle reçoit de l'association et à communiquer régulièrement sur l'avancement des travaux de recherches.

- Un partenariat avec l'association « La Tomate contre la dystonie »

Il a été renouvelé en 2017. La dotation est de 10 000 €. L'ADPS accompagne la « Randonnée de Cyclotourisme » entre Montlhéry et Marmande afin de collecter des fonds pour soutenir les travaux de recherches du Professeur COUBES du CHU de Montpellier contre la Dystonie, (maladie neurologique caractérisée par des troubles moteurs qui se manifestent par des contractions musculaires involontaires).

CC
BB
4P

A chaque étape de la randonnée, les régions de l'ADPS se mobilisent pour organiser une animation à laquelle elles associent les commerciaux de l'Assureur Partenaire Allianz

- **Engagement dans la prévention :**

- «EuroNordicWalk Vercors 2017».

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif de prévention de l'ADPS : «Bien Vivre pour Bien Vieillir». L'ADPS s'est donné pour mission de promouvoir les bons comportements contribuant à la préservation du capital santé de chacun pour vieillir en bonne santé : activité physique, nutrition, lien social, activité cérébrale.

La marche nordique est une activité physique bénéfique pour la santé, intergénérationnelle, conviviale, accessible à tous quelle que soit sa condition physique.

En 2017 l'ADPS a renouvelé le partenariat «EuroNordicWalk Vercors », 1^{er} rassemblement Européen de marche nordique qui s'est tenu à Méaudre du 8 au 10 juin 2017. La dotation est de 40 000 €. La présence de l'ADPS est très marquée ainsi que son partenariat avec Allianz grâce à un stand aux couleurs de l'association et par l'affichage du logo sur tous les supports de la manifestation. De nombreux sportifs et visiteurs ont fait une halte au stand de l'ADPS où ils ont pu recevoir gratuitement les conseils d'une nutritionniste et d'une neuropsychologue.

Deux nouveautés ont été proposées en 2017 :

- un test de sensibilisation aux risques cardio-vasculaires en partenariat avec la startup BePatient
- une rencontre avec un agent général de l'assureur partenaire présent pendant les 3 jours

Le partenariat a été renouvelé en 2018.

- Campagnes de sensibilisation aux risques cardio-vasculaires en entreprise.

L'ADPS, à partir de 2017, souhaite accompagner les entreprises adhérentes dans le développement de la prévention santé auprès de leurs collaborateurs.

Cette volonté, commune avec celle de l'assureur partenaire s'est traduite en 2017 par la signature d'une convention tripartite entre l'ADPS / l'Assureur Partenaire Allianz / la Start up BePatient.

BePatient propose un test innovant de sensibilisation aux risques cardio-vasculaires. Au cours d'un entretien d'un quart d'heure environ incluant le prélèvement d'une goutte de sang, un(e) infirmier(ère) transmet les données recueillies à une application centralisée qui évalue immédiatement le risque cardio-vasculaire de la personne testée. L'infirmier(ère) commente alors les résultats par ailleurs transmis de façon anonyme par mail.

L'ADPS finance l'achat des tests consommables nécessaires à la réalisation de l'examen, l'assureur partenaire prend en charge leur déploiement auprès des entreprises ciblées mais aussi du grand public dans des occasions spécifiques (événementiels santé).

Après la campagne réalisée à l'occasion de l'Euronordicwalk Vercors 2017, l'ADPS met en œuvre, organise et planifie le déploiement de campagnes de tests en entreprise

L'organisation de nouvelles campagnes de dépistage se poursuit en 2018

Pour répondre aux questions posées, Claudine CADIOU précise que l'objectif de réaliser 1 000 tests devrait pouvoir être atteint à la fin de l'année 2018.

Elle annonce que la signature de la convention tripartite précitée a été prolongée d'un an. Le déploiement se déroulera sur 2 ans au lieu d'une année comme initialement prévu.

Nathalie THOOL, Directrice Santé, Prévoyance, Emprunteur et Dépendance de l'assureur partenaire Allianz explique que le déploiement des campagnes de tests en entreprise nécessite une organisation logistique préalable. Pour le déploiement de chaque campagne, il faut s'adapter aux organisations et interlocuteurs de chaque entreprise (DRH ; service achat...).

Il faut aussi:

- planifier les campagnes en entreprise et coordonner avec BePatient la disponibilité des infirmiers(ères)
- prévoir la communication en entreprise et la mise à disposition d'un logiciel de prise de rendez-vous pour les salariés intéressés,
- s'assurer de la mise à disposition de locaux appropriés afin de respecter les règles de confidentialité médicale et la transmission des résultats par mail directement à la personne testée.

Le nombre de campagnes organisées et de tests utilisés doit s'accroître en 2019.

Par ailleurs, de grandes entreprises vont adhérer directement à l'ADPS. Ceci permettra l'organisation de campagnes de sensibilisation aux risques cardio-vasculaires au profit des salariés.

- Campagnes de dépistage du cancer colorectal opération « Mars Bleu ».

Dans le prolongement de l'atelier réalisé lors de la réunion des délégués et des délégués adjoints du 6 octobre 2017, l'ADPS a décidé de s'engager avec les Ligues départementales de lutte contre le cancer dans l'opération de dépistage du cancer colorectal « Mars Bleu ».

Les 20 régions de l'ADPS se sont mobilisées pour s'associer à des événements locaux mis en place par la Ligue ou pour créer des événements autour de cette thématique.

En mars 2018, l'ADPS a été partie prenante dans 36 manifestations partout en France.

L'opération est reconduite pour Mars Bleu 2019.

- ***L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

CC
RB
HP

3. Approbation des comptes de l'exercice 2017 et affectation du résultat

Alain HORNOY, Trésorier et Mickaël ZAO du Cabinet RSM, présentent les comptes de l'ADPS.

ADPS NATIONALE – COMPTE DE RESULTAT 2017

RECETTES en K€

<i>Droits d'adhésion</i>	2 949 k€
<i>Produits exceptionnels</i>	2 k€
<i>Produits financiers</i>	<u>15 K€</u>
Total	2 966 k€

CHARGES en k€

<i>Echos Santé et site ADPS</i>	601 k€
<i>Coffrets Naissance</i>	251 k€
<i>Aides sociales</i>	271 k€
<i>Dons en régions</i>	148 k€
<i>Partenariats</i>	307 k€
<i>Autres charges</i>	486 k€
<i>Comptabilité Externalisée</i>	54 k€
<i>Frais Bancaires</i>	<u>2 k€</u>
Total	2 120 k€

RESULTAT avant impôt* en k€ : 846 k€

*(impôts sur les bénéfices des placements : 3 k€)

Claudine CADIOU et Alain HORNOY ajoutent que la solidité financière de l'association doit être visible y compris pour les entreprises qui souhaitent adhérer en direct à l'ADPS de manière volontaire. Cette solidité est aujourd'hui acquise et les réserves de l'association lui permettent de répondre à son objet et à ses engagements.

- *L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et décide d'affecter le résultat en report à nouveau, à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

4. Quitus aux administrateurs

Après la présentation du rapport d'activité du Conseil d'Administration 2017 et des comptes de l'exercice 2017, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour toutes les actions accomplies au cours de l'année 2017.

- *L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2017 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

5. Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration;

Claudine CADIOU présente la candidature de M. René CONDAMINE, candidat à un premier mandat au poste d'administrateur. Sa candidature a été validée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 (14 h). Il est ensuite demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer par rapport à cette proposition

- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 13.2 des statuts désigne Monsieur René CONDAMINE en qualité d'administrateur pour une durée de 2 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

6 Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Claudine CADIOU rappelle les dispositions de l'article 15.13 des Statuts de l'ADPS qui donne délégation au Conseil d'Administration de signer des avenants, de résilier les contrats d'assurance de groupe mais aussi de résilier ou de signer un ou plusieurs avenants dans des matières que la résolution définit (...). Claudine CADIOU souligne l'absence de modification des contrats d'assurance en 2018.

L'Assemblée Générale conformément à l'article 15.13 des statuts et dans la limite du I de l'article L141-7 du code des assurances donne délégation au Conseil d'Administration – pour une durée maximale de 18 mois – pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurances souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.

7 Autorisation de l'Assemblée Générale pour la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS

Claudine CADIOU souligne l'absence de modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance en 2018.

- *L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications convenues avec l'assureur partenaire des dispositions essentielles de contrats d'assurance de groupe souscrits par l'ADPS, l'Assemblée Générale autorise ces modifications par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

8 Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale

Aucune question n'est soulevée

9 Questions diverses

- M. Bernard A..., adhérent à l'ADPS, a écrit au Président Robert BARGET, le 2 juillet 2018. Il pose différentes questions suite à la réception de la convocation à l'Assemblée Générale du 4 octobre 2018. Conformément à sa demande, il est fait lecture de son courrier à l'Assemblée Générale. La réponse envoyée par le Bureau de l'ADPS est également lue à l'Assemblée Générale.

- **Une ADPS qui se met en conformité avec la réglementation sur la protection des données (RGPD):**
 - o Avec l'assureur partenaire Allianz en matière de souscription des contrats et de l'adhésion à l'ADPS,
 - o Au niveau du traitement des aides sociales (protection des données personnelles et de santé,
 - **Une ADPS qui se fait connaître**
Par l'intégration d'un module de présentation au sein de chaque cursus de formation auprès des nouveaux agents généraux de l'Assureur Partenaire Allianz
 - **Une ADPS qui s'engage**
Grâce à une implication et un engagement affirmé de l'ensemble des délégués régionaux et des délégués adjoints au sein des instances de l'Association.
-

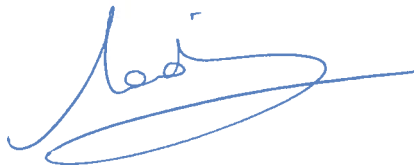
Aucun membre présent ne désirant reprendre la parole, le Président remercie les intervenants et les Adhérents, et clôt la séance à 17 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui est signé par :

Robert BARGET
Président



Claudine CADIOU
Secrétaire Générale ADPS



Martin PIOLLET
Secrétaire de séance



A Paris la Défense, le 4 octobre 2018.